



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 19 juin 2018 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

203, rue Pierre-Couture :

La demande vise à autoriser la construction d'un garage privé attaché avec une marge de recul latérale gauche à 0,9 m en lieu et place de 1,5 m comme l'exige le Règlement de zonage n° 480-85.

240, rue de Sydney :

La demande vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal et de l'aire de stationnement. La marge de recul avant du nouveau stationnement, incluant l'allée d'accès, serait à 1,52 m en lieu et place de 8 m minimum comme l'exige le Règlement de zonage n° 480-85.

281, route 138 :

La demande vise à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale avec une hauteur de 9,6 m en lieu et place de 9 m maximum comme l'exige le Règlement de zonage n° 480-85.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 30 mai 2018

Le greffier adjoint,
Olivier Trudel, avocat
www.ville.st-augustin.qc.ca